

Recherche par l'ARS Normandie de composés alkyl per- et polyfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine issues de certains captages de la Seine-Maritime

Bilan des résultats pour les prélèvements effectués entre septembre 2019 et septembre 2023

Synthèse

Les per et polyfluoroalkylées, plus connus sous le nom de PFAS, représentent une famille de plusieurs milliers de composés synthétiques aux propriétés chimiques spécifiques qui expliquent leur utilisation dans de nombreux produits de la vie courante : vêtements techniques, mousses à incendie, emballages alimentaires, etc.

L'exposition aux PFAS peut être associée à des effets néfastes sur la santé.

A, compter du 1er janvier 2026, 20 composés PFAS devront être recherchés dans les eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire. La norme est fixée à 0,1µg/l en eaux distribuées et à 2 µg/l pour les eaux brutes, norme applicable au 1/1/2023.

Une recherche anticipée en Seine-Maritime

Au regard du contexte seino-marin, au titre d'étude ou suite à des événements accidentels, l'analyse des composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine de certains captages de ce département est réalisée par l'ARS Normandie depuis septembre 2019 en anticipation de la réglementation. Entre septembre 2019 et septembre 2023, 85 points (quasi exclusivement des points de captages, eaux brutes ou eaux après traitement) ont fait l'objet d'analyses de PFAS : 64 ont été investigués dans le cadre d'un risque de pollution accidentelle suite à un événement de type incendie et 26 points ont été analysés en « étude ».

90% des résultats sont inférieurs à la quantification

Près de 70 % des points de captages investigués en étude présentent des concentrations maximales pour la somme des 20 PFAS inférieures à 0,025 µg/l. Six points soit 23% présentent des concentrations maximales supérieures à la norme eau distribuée de 0,1 µg/l.

90 % des résultats disponibles (7 568 sur 8 344) sont inférieurs à la limite de quantification. Les 6 PFAS les plus quantifiés sont le PFOS (23,16% des résultats supérieurs à la limite de quantification), le PFOA (18,24%), le PFHXA (16,48%), le PFPEA (16,48%), le PFHXS (15,79%), et enfin le PFHPA (12,00%). Les concentrations maximales mesurées par PFAS sont de 0,068 µg/l pour le PFHXS puis 0,067 µg/l pour le PFOS.

Ces résultats paraissent globalement cohérents avec ceux des campagnes nationales menées jusqu'à présent par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses).

Deux zones de captages font l'objet d'un suivi resserré et d'un plan d'actions permettant de continuer à consommer l'eau des ressources

Les six points présentant des concentrations maximales supérieures à 0,1 µg/l sont situés dans les zones rouennaise et elbeuvienne. Ils correspondent à deux zones de captages exploitées par la Métropole Rouen Normandie et situées en bord de Seine dans des environnements urbains et industriels. Elles captent en partie la nappe alluviale.

Pour l'une d'entre elles, la métropole dispose d'un centre de traitement de l'eau, lui permettant de traiter rapidement et efficacement l'eau. En coordination avec les contrôles désormais permanents de l'ARS, c'est un véritable gage rassurant de réactivité pour assurer une potabilité constante de l'eau.

La concentration moyenne après traitement ou mélange (TTP) reste inférieure à la norme de 0,1 µg/l pour la somme des 20 PFAS. Au vu des valeurs mesurées et des consignes nationales, l'eau issue de ces ressources peut continuer à être consommée.

Ces zones font l'objet d'un suivi resserré et régulier par le préfet, l'ARS et la Métropole de Rouen Normandie. Les nombreuses actions engagées permettent de rester en moyenne en dessous du seuil de 0,1 µg/l et de n'observer que des dépassements ponctuels. Les actions correctives et préventives non seulement étudiées voire déjà mises en œuvre par la MRN de manière à garantir la qualité de l'eau visent à abaisser durablement et au maximum les concentrations dans les eaux distribuées.